

Autres organismes

La Monnaie de Paris

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
ET DES FINANCES

Décision n° 2018-23 du 9 avril 2018 portant délégation de signature

Le président-directeur général de La Monnaie de Paris,
Vu le code monétaire et financier, et notamment ses articles L. 121-1 à L. 121-6;
Vu la loi n° 2006-1666 du 21 décembre 2006 de finances pour 2007, notamment son article 36;
Vu le décret n° 2007-259 du 27 février 2007 portant statut de l'établissement public La Monnaie de Paris et modifiant le code monétaire et financier (partie réglementaire);
Vu le décret du 18 avril 2017 portant nomination de M. Aurélien Rousseau aux fonctions de président-directeur général de La Monnaie de Paris;
Vu la décision du conseil d'administration du 7 avril 2017 portant sur les délégations consenties par le président-directeur général;
Vu la décision du conseil d'administration du 21 mars 2018 portant délégation de pouvoirs du conseil d'administration au président-directeur général,

Décide :

Article 1^{er}

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Laurent Faure, directeur adjoint des ressources humaines, délégation est donnée à M. Emmanuel Duflot, responsable qualité hygiène, sécurité, environnement à l'effet de signer, dans les limites de ses attributions et au nom du président-directeur général, les décisions de dépenses relatives au respect des règles d'hygiène et de sécurité pour le site de Pessac d'un montant inférieur ou égal à 25 000 €.

Article 2

La présente délégation est consentie jusqu'à la date à laquelle la décision du conseil d'administration arrêtant les comptes de l'exercice 2018 de l'établissement sera exécutoire. Elle peut être retirée à tout moment par le président-directeur général.

Article 3

La présente décision est publiée au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Fait le 9 avril 2018.

Le président-directeur général,
AURÉLIEN ROUSSEAU

Le directeur général adjoint,
directeur des finances et de la performance,
GILLES DE GOUYON DE COIPEL

Le responsable qualité hygiène sécurité
environnement – Pessac,
EMMANUEL DUFLLOT

Signature sous la mention manuscrite :
« Lu et approuvé, accepte les présents pouvoirs »

Le directeur industriel
monnaies courantes - Pessac,
JACKY FRÉHEL